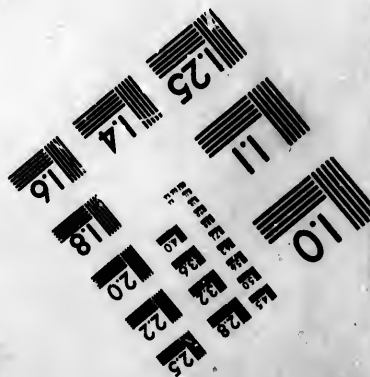
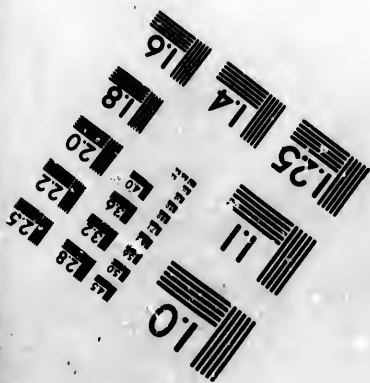
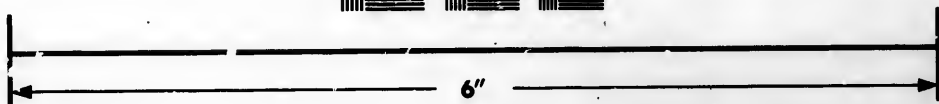
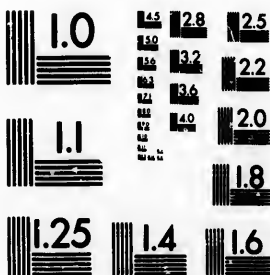


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

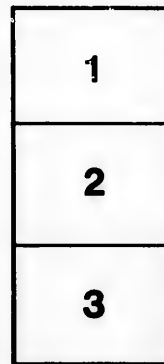
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrrate
to

pelure,
n à

B



480625

ton
tio
po
pre
l'a
ag
da
qu
ser

co
de
ru
sa
po
ne
fe

3

1878

20-3

LA PROTECTION COMBATTUE ET REFUSEE PAR LE GOUVERNEMENT LIBERAL.

LA PROTECTION.

I.

Dans la présente contestation électorale, une des plus importantes questions et nous oserions dire la plus importante à examiner est celle de la protection de nos manufactures et de l'agriculture. Elle a été beaucoup agitée, mais il en sera parlé davantage dans la presse et sur les hustings, afin que le peuple la comprenne dans le sens de ses intérêts.

Le Canada a eu à subir une crise commerciale bien sérieuse; beaucoup de marchands et d'industriels ont été ruinés et les faillites se sont succédées sans interruption. Les yeux se sont portés naturellement vers le gouvernement d'Ottawa pour savoir s'il ne ferait point quelque chose, afin d'allé-

ger la crise et porter remède aux maux dont on se plaignait. On comprenait que le tarif canadien avait besoin d'être remanié, et, comme notre condition économique, depuis 1872 surtout, avait changé, il était devenu nécessaire de se protéger contre la concurrence étrangère qui devenait de plus en plus onéreuse et ruineuse pour nous.

Le peuple canadien avait d'autant plus raison d'espérer un mouvement dans le sens protecteur, que les membres du parti national, fondé en 1872, avaient exprimé leurs opinions à ce sujet. Afin de capter les bonnes grâces des électeurs de la province de Québec, les promesses les plus brillantes avaient été faites par les chefs libéraux et leurs journaux ne tarissaient point en éloges sur les bonnes dispositions de ces messieurs.

M. Pelletier, aujourd'hui *ministre* disait à l'assemblée pour la réorganisation du parti libéral :

" Il y a à côté de nous une population de 40 millions avec laquelle nous ne pouvons pas commercer. Notre pays a des avantages immenses, et c'est pourtant encore le pays le plus arriéré de l'Amérique, grâce au manque d'encouragement donné aux manufactures, au peu de débouchés pour la vente de nos produits "..... " Que l'on modifie le tarif entre les Etats-Unis et le Canada par un traité de réciprocité que nous pourrions rendre avantageux et qu'on impose si l'on veut des droits modérés sur les importations des autres pays."..

Dans la même séance où M. Pelletier a pris la parole, l'Hon. Luc Letellier de St. Just proposa la motion suivante :

"Que pour assurer le développement de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, amener le repatriement de nos compatriotes en leur offrant ici un travail rémunérateur, attirer chez nous l'immigration, il est nécessaire que nous ayons toute facilité d'aider nos manufactures à soutenir la concurrence étrangère....."

A cette politique protectionniste se rallièrent dans le temps l'Hon. Huntington et l'Hon. Laurier, tous deux *ministres actuellement*.

M. Joly, le chef libéral à Québec, disait aussi :

" Vous avez dû voir par les discussions de la chambre et des journaux que pour attirer une immigration considérable et avantageuse dans le pays, il faut encourager l'industrie par tous les moyens possibles." Faisant allusion à l'émigration, il continue : " Il faut donc pour empêcher cette dépopulation en détail " un parti qui encourage " l'industrie sous toutes ses formes.....Il faut à ce sujet une " *politique nationale*."

L'Evénement qui était le porte-éten-

dard du nouveau parti disait à son tour :

" Sans réciprocité avec les Etats-Unis et sans *protection commerciale* contre l'Angleterre, la situation n'est pas tenable.....La seule situation acceptable est celle où nous venons en mesure d'obtenir équivalent et compensation pour tout ce que nous concédons soit à l'Angleterre soit aux Etats-Unis."

Une année auparavant, le 9 novembre 1871, l'Hon. Laurier, dans un discours remarquable prononcé dans l'Assemblée Législative de Québec dont il était membre, se prononçait en faveur de la protection de l'industrie et il disait :

" Il est humiliant d'admettre qu'après trois siècles d'existence ce pays ne pourvoit pas encore à ses propres besoins ; quoique la nature se soit montrée prodigue de ses dons pour en faire un pays manufacturier, il doit tirer encore sa consommation des pays étrangers."

" C'est notre devoir, s'écriait encore M. Laurier, spécialement le devoir de ceux qui sont canadiens français de créer une industrie nationale."

M. Richard, député de Mégantic, qui plus tard vota avec ses amis libéraux contre la protection, écrivait en 1873, dans l'*Opinion Publique* :

" Protégeons notre industrie à un degré de protection qui puisse stimuler les capitaux craintifs par l'espérance de bons placements ; c'est le premier pas qui coûte et sans un gain évident personne ne fera ce premier pas..... Ne craignons pas de donner trop d'avantages, faire l'industrie trop rémunérative, laissons une marge large aux profits, ce sera le moyen de créer plus vite l'industrie et par là la prospérité du pays."

Même en 1875, le premier ministre,

W. S. Richardson 13/9/48 - 50

M.
l'ho
Mo
" écha
mes
les
pliq
libre
que
du
avec
tuell
d'ad
le, le
intér
L
quel
disc
se p
McK
men
était
" p
McK
modi
ner le
sins
tuges
" p
prote
factu
teur
préju
servit
euser
prote
aux c
Il
doute
étaie
notre
trie.
C'
la pl
soit

M. McKenzie, à un diner donné en l'honneur de M. Ferd. McKenzie à Montréal, s'exprimait ainsi :

" Je me suis carrément déclaré libre échangiste en principe, et j'ai déclaré dans mes discours que *vu notre position vis-à-vis les Etats-Unis, il nous est impossible d'appliquer dans la pratique les principes du libre-échange, tel que je les entends.* Lorsque les Etats-Unis adopteront la politique du libre-échange, nous pourrons l'adopter avec avantage ici ; et *notre politique actuellement comme elle le sera toujours est d'adopter pour notre législation commerciale, les mesures les plus propres à servir les intérêts du pays.*"

Les italiques sont du *National* auquel nous empruntons le passage du discours, et pour qu'on ne nous accuse pas de travestir la pensée de M. McKenzie, voici une partie du commentaire fait par l'organe libéral qui était alors protectionniste :

" Pour bien établir cet équilibre, M. McKenzie, libre-échangiste en principe, modifie ses vues, et déclare qu'on peut donner les bénéfices du libre-échange à des voisins qui nous refusent les mêmes avantages....."

" *Sous les circonstances actuelles, une protection modérée qui mettrait nos manufacturiers en état de lutter avec le producteur américain ne pourrait causer aucun préjudice au consommateur. Ce système serait le seul équitable, et il est injuste d'accuser le gouvernement de promettre la protection aux villes et le libre-échange aux campagnes.*

Il est donc constaté, *hors de tout doute*, que les libéraux, avant 1875, étaient en faveur de la protection de notre agriculture et de notre industrie.

C'est alors qu'apparaît de leur part la plus étonnante volte face qui se voit vue dans notre monde politique.

Nous ne savons si les américains fêtèrent la main de M. McKenzie et de ses amis, mais nous vîmes, à une *distance de 4 mois* seulement, leurs idées sur la protection changer subitement et le *National, protectionniste en novembre*, était devenu anti-protectionniste en mars suivant. Et dans la session du parlement, on vit tour-à-tour MM. Laurier, Richard, Pelletier, Delorme et autres voter *contre* les intérêts bien entendus de la classe agricole et des manufacturiers.

Mais avant d'en venir aux votes qui furent donnés en Parlement, disons un mot de la protection et de ses avantages au point de vue de notre pays.

La grande faute que les conservateurs reprochent à M. McKenzie est de ne pas avoir voulu comprendre que l'état du pays exigeait la protection. Celle-ci est surtout nécessaire aux jeunes pays où les capitaux sont peu abondants et les manufactures n'ont pas acquis un grand degré de stabilité et de force. Il en est des nations comme des individus qui requèrent d'autant plus d'attention et de sollicitude qu'ils sont moins avancés dans la vie. Un homme à l'âge mur n'a pas besoin de la même protection qu'un enfant, car il peut se suffire à lui-même.

Pourquoi l'Angleterre demande-t-elle le libre-échange et repousse-t-elle la protection ? parcequ'elle a une forte population, des fabriques nombreuses, des richesses depuis longtemps accumulées. Son intérêt est de repandre le plus possible le produit de ses manufactures. Le Canada occupe une position toute différente et c'est la raison pour laquelle il demande pour

son agriculture et son industrie une protection que le gouvernement d'Ottawa s'est obstiné à refuser.

Les Etats-Unis qui sont à côté de nous possèdent une population de 40 millions d'âmes, pendant que la nôtre n'est que de cinq millions. Etant plus forts, ils sont plus en moyen de nous faire opposition et la concurrence que nous sommes obligés de subir de leur part fait que notre industrie languit et qu'il n'y a pas d'ouvrage pour notre laborieuse classe ouvrière. Voilà pourquoi les chefs conservateurs désirent pour le Canada une politique nationale, sauvegardant nos intérêts agricoles, manufacturiers et miniers, politique *que ne veut point inaugurer* le gouvernement actuel.

Nous avons pourtant un exemple frappant des bienfaits de la protection pour un jeune pays dans les Etats-Unis eux-mêmes qui se sont élevés par elle au degré de prospérité où nous les voyons maintenant. Lorsque les colonies américaines se séparèrent de l'Angleterre, elles ne possédaient qu'une population de 4 millions et se trouvaient ruinées par une guerre de huit ans. Elles désirèrent se protéger contre la concurrence anglaise, et finalement, en 1804, elles adoptèrent un tarif protecteur de 15 par cent. Dans les dix années qui suivirent la population ouvrière s'éleva à 100,000 et la production à soixante millions. C'était un succès.

Après la guerre de 1812, les idées libre-échangistes ayant pris le dessus, il s'en suivit une crise commerciale considérable. En 1824, on rétablit le tarif protecteur et l'industrie reprit vigueur. Chose bien digne de remarque, l'immigration qui, dans les

dix années à venir à 1828, n'avait été que de 100,000 personnes, atteignit, sous l'influence de la protection industrielle, dans *une seule année*, le chiffre de 65,000 émigrants. L'année 1834 ayant vu les idées libre-échangistes avoir le dessus, l'immigration devint incertaine et ne représenta dans les dix années suivantes que 70,000 personnes en moyenne.

On revint au tarif protecteur en 1842 et de 74,000 en 1844, l'immigration passa à 234,000 en 1847. Sous le tarif protecteur de 1861 elle excéda 300,000, après être descendu à 112,000 en 1860 sous le tarif libre-échangiste de 1857. C'est logique qu'il en soit ainsi, car l'ouvrier recherche le pays où la main d'œuvre est la mieux rémunérée. Quand même il saurait que le prix des nécessités de la vie sont plus élevés, il émigrera, car avec *un salaire* de \$2.00 par jour, *il lui sera plus facile de payer* \$1.25 pour vivre que *si, recevant* \$1.00, il est obligé de dépenser 75 centins,

Quant à ce qui concerne notre pays, en examinant les statistiques officielles, on voit que l'immigration a diminué à mesure que le besoin de la protection se faisait sentir davantage. Voici le nombre d'immigrants arrivés par la voie du St. Laurent.

1869	43,114,	1873	36,901,
1870	44,475,	1874	23,894,
1871	37,020,	1875	16,038,
1872	34,743,	1876	10,902,
		1877	7,743.

Le nombre d'immigrants arrivés à Québec avec le projet de se fixer en Canada a été

en 1875.....	13,043,
" 1876.....	7,063,
" 1877.....	4,201.

Ainsi ce qui se faisait sentir aux Etats Unis sous les tarifs libre-échangistes se remarque également en Canada avec la concurrence que nous subissons de la part des étrangers.

LA PROTECTION.

II.

Dans la présente lutte électorale, le peuple canadien ne saurait trop se bien pénétrer de l'importance du remaniement du tarif dans le sens protecteur.

Aux yeux d'un certain nombre, l'agriculture ne paraît pas avoir besoin d'autant de protection que les manufactures. Cependant il y a ceci à considérer et qu'on semble oublier trop facilement. Entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, il existe une très grande intimité. Si l'une est prospère, l'autre s'en ressent également. Voilà pourquoi tous nos efforts doivent tendre à améliorer notre condition économique, et le premier devoir du gouvernement devrait être d'aider l'agriculture qui est la base de la richesse d'un pays.

Depuis l'abolition du traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, nous avons tenté à plusieurs reprises de le renouveler. Pourquoi n'avons-nous pas réussi ? parceque les Américains avaient intérêt à ne point le faire et qu'ayant la liberté pleine et entière de transporter sur notre marché le surplus de leurs produits, ils ne pouvaient opérer avec le Canada des arrangements plus avantageux que ceux existant en vertu de notre tarif. Cette obstination seule du gouvernement de Washington à ne point

renouveler le traité de 1854 aurait dû être suffisante pour mettre sur ses gardes le gouvernement canadien, d'autant plus que les avertissements n'ont pas manqué à M. Cartwright ; bien au contraire.

La concurrence que nous font les américains est certainement bien préjudiciable à notre agriculture : on sait que l'ouest des Etats-Unis, jouissant d'un climat favorable, produit des grains en abondance, les expédie en Canada *franc de port* et empêche de la sorte nos cultivateurs de vendre les leurs. Prenons pour exemple le blé d'inde américain. On considère qu'un minot de ce blé équivaut à deux minots d'avoine, tant pour l'usage des distilleries que pour l'engrais des animaux. Or, à l'heure actuelle, d'après les rapports du commerce, le blé d'inde vaut à Chicago 38 $\frac{1}{4}$ centins et à Montréal 49 centins. L'avoine à Chicago se vend 22 centins et à Montréal 29 à 30 centins. Ceci constitue donc en faveur du blé d'inde une moyenne de 10 à 11 centins par minot. L'intérêt du consommateur alors est d'acheter le grain qui lui coûte le moins cher et cette concurrence étrangère nuit nécessairement au producteur du Canada et a l'effet d'empêcher la vente de son avoine.

M. Monteith, membre du Parlement et cultivateur de quarante ans d'expérience, dans son témoignage rendu devant le comité des intérêts agricoles, n'hésite pas à dire que le bas prix du blé d'inde affecte le prix des pois, de l'avoine et autres menus grains. Quant aux bestiaux il considère également que l'importation des porcs américains rejait sur le prix des porcs canadiens et que les cultiva-

n'avait été
atteignit,
ion indus-
le chiffre
année 1834
changistes
on devint
dans les
0,000 per-
ecteur en
l'immigra-
47, Sous
elle excé-
descendu à
tarif libre-
st logique
ouvrier ren-
n d'œuvre
and même
nécessités
il émigrera.
00 par jour,
ayer \$1.25
\$1.00, il est
tins,
erne notre
statistiques
mmigration
e besoin de
ntir davan-
immigrants
Laurent.
.....36,901,
.....23,894,
.....16,038,
.....10,902,
3,
ts arrivés à
se fixer en
043,
063,
201.

teurs, dans l'arrondissement où il réside, ont du grain suffisamment pour nourrir leurs bêtes à cornes, leurs moutons et leurs cochons.

Il a lu aussi devant le comité une lettre de l'association des producteurs de lin, se plaignant de l'injustice du tarif et disant qu'un droit de 25 par cent serait nécessaire pour encourager les manufactures du pays. Notre lin s'en va aux Etats-Unis et revient manufacturé pour notre propre usage.

Nous ajouterons qu'il en est de même des toiles. Nous en importons pour une somme considérable, et cependant notre sol est très favorable à la culture du lin. En mettant un droit élevé sur les toiles étrangères, nous donnerions une nouvelle impulsion à l'agriculture, tout en employant d'une manière profitable des milliers de bras.

M. J. H. Morgan, de Windsor, président de la société d'agriculture et cultivateur lui-même, croit que l'importation en franchise des animaux nuit au marché canadien, et que le cultivateur du Canada devrait être mis sur le même pied que l'agriculteur des Etats-Unis ; on devrait, dans son opinion, ôter le droit d'accise sur le tabac canadien et l'imposition du tabac étranger profiterait à l'habitant du pays.

La Province de Québec ne produit pas de blé suffisamment pour sa consommation et rien ne s'oppose par conséquent à ce que ce grain soit expédié des Etats-Unis ici sans payer de droits. Quant à la farine, ce ne serait pas élever son prix que de la taxer à la frontière, car le blé ne payant pas de droit pourrait être moulu et mis en quart ici et ce serait une protection pour nos meuniers.

Nous verrions des moulins surgir, faire d'excellentes affaires et engendrer d'autres branches d'industries. A St. Hyacinthe par exemple, en important le blé pour le moudre ici et le mettre en quart, nous pourrions développer la ville, occasionner un surcroît d'activité et procurer la vie à nombre de familles. Aujourd'hui la chose est impossible, parce que la farine américaine n'est frappée d'aucun droit et que le meunier canadien ne peut exporter la sienne aux Etats sans payer un droit de douane élevé. En d'autres termes, nos voisins savent se protéger et le gouvernement libéral de M. McKenzie se refuse à encourager les manufactures du pays.

Et à l'appui des opinions que nous émettons, nous nous appuyons particulièrement sur le témoignage de l'Hon. Joly lui-même que les libéraux ne peuvent suspecter. Nous publions aujourd'hui la lettre que ce monsieur écrivait à M. Orton, en 1876, et les réponses qu'il a données au comité de la Chambre des Communes. Que *libéraux et conservateurs les méditent bien.*

Voyons spécialement la seconde question posée à M. Joly.

“ Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre les produits américains en franchise, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté des frontières sont soumis à une lourde taxe ?

Réponse.— Je crois humblement que nous ne devrions admettre en franchise que les matériaux bruts requis pour nos manufactures.

A propos de l'admission du blé d'inde en franchise, M. Joly répond encore :

“ Il me semble que toutes les fois que le

culti
et q
souff

C

McK

que

écou

pon

“

taba

rever

derr

port

vons

Je n

notr

cut

avon

man

air

ne cu

avec

C

posi

ses

Elle

Lar

sess

du

Bol

“

l'H

cult

est

tur

tab

ma

cul

abc

sa

poi

des

tion

ou

cultivateur produit plus qu'il ne consomme et qu'il a un surplus à vendre, il doit souffrir de la compétition."

Quant à la taxe imposée par M. McKenzie sur le tabac canadien, taxe que M. Delorme cherchait à excuser, écoutons encore M. Joly dans sa réponse à la 5e question.

"Quant au tabac, dit-il, l'impôt sur le tabac canadien ne rapporte qu'un faible revenu, tandis qu'il nuit à la culture. Il devrait être aboli et celui sur le tabac importé devrait être augmenté. Nous pouvons produire du très bon tabac au Canada. Je ne vois aucune raison pour laquelle le nôtre serait inférieur à celui du Connecticut et du Kentucky. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de l'expérience dans la manière de le préparer, ce qui peut s'obtenir seulement par la pratique et personne ne cultivera le tabac sur une grande échelle avec l'impôt actuel."

Ces paroles de M. Joly sont en opposition directe avec les opinions émises aujourd'hui par les chefs libéraux. Elle contredisent les idées de M. Laurier lui-même qui, à la dernière session, s'exprimait ainsi sur la taxe du tabac à propos de la motion Bolduc.

"Si j'ai bien compris la motion de l'Hon. député, il veut encourager la culture du tabac en ce pays, mais il est impossible d'encourager cette culture sans nuire à l'importation des tabacs étrangers. Je crois que le climat du Canada n'est pas propre à la culture du tabac..... si on abolit la taxe sur le tabac canadien, sa consommation augmentera au point de faire diminuer l'importation des tabacs étrangers" (extrait du *National*.)

Eh bien qui a raison, M. Laurier ou M. Joly ? Les conservateurs di-

sent que c'est celui-ci ; les chefs libéraux disent que c'est M. Laurier. Et vous électeurs, qu'en dites-vous ? Etes-vous pour la taxe imposée par M. McKenzie, votée par M. Delorme, et que M. Mercier approuve, ou êtes-vous en faveur de la protection du tabac canadien ?

Voyons maintenant par des chiffres extraits du rapport du commerce et de la navigation pour 1877, quelle quantité de grains nous importons des Etats-Unis et si les conservateurs ne sont pas justifiables de demander protection contre la concurrence étrangère. Les cultivateurs trouveront peut-être dans cet état une explication du bas prix des grains en cette province. *Quand il y a trop de grain à vendre, les prix baissent.*

Sur 8,260,039 minots de blé-d'inde nous avons réexporté 4,081,662 minots, laissant un total d'importation pour le pays de 4,178,377 minots.

Avoine--Importation.....	1,697,968
Réexporté.....	1,025,872

Différence..... 672,096

Dans la province de Québec seule nous avons importé des Etats-Unis en 1877 pour la consommation..... 887,534, mint. et avons exporté aux

Etats-Unis.....	14,342 mint.
-----------------	--------------

Faisant contre nous une différence de..... 873,192 mint.

Nous avons importé du tabac des Etats-Unis, l'année dernière, pour la consommation, pour une valeur de \$898,031, et nous avons exporté aux Etats-Unis pour \$11,872. Le total de nos importations, en 1877, a été de \$99,327,962, et de nos exportations de 75,875,393, différence contre

nous de \$23,452,569. Là dessus, il a été importé des Etats-Unis seuls pour la consommation \$51,312,669, et le Canada a exporté chez nos voisins pour \$25,775,245, différence contre nous \$25,537,424.

Extrait du Tableau Général des articles de provenance agricole importés des Etats-Unis, en Canada sans droit de douane, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1877.

[Voir Tableaux du Commerce et de la Navigation de 1877.]

Noms des produits.	Province d'Ontario.		Province de Québec.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Viandes fraîches, salées ou fumées.	15,435,122	\$1,379,317	4,768,410	\$356,414
Orge (par boisseaux).....	275,300	122,183	64,120	44,572
Avoine ".....	775,998	253,069	887,534	342,028
Pois et Fèves ".....	1,671	2,092	55	99
Seigle ".....	65,296	43,515
Blé d'inde ".....	6,719,648	3,236,863	1,397,862	940,002
Blé ".....	3,755,384	3,992,793	819,173	839,935
Farine de blé (par quart).....	26,378	153,300	281,344	1,416,991
Farine de Blé d'inde ".....	36,909	89,624	27,566	76,095
Graisse (par lbs).....	556,807	34,091	1,411,649	71,442
Total payant droit.....		\$11,709,848		\$6,044,282
Total ne payant pas de droit..		\$16,483,481		\$7,486,145

Le premier item de ce tableau paye un droit spécifique.

Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Les 7 provinces du Canada.	
Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
1,876,604	\$143,508	2,466,112	\$186,750	25,835,612	\$2,193,365
100	56	7	14	368,426	185,280
5,337	1,651	2,421	847	1,697,706	610,491
2,118	4,064	873	1,313	8,042	14,015
.....	103	109	65,414	43,632
105,976	58,820	30,743	18,881	8,260,039	4,259,496
1,442	2,082	27	54	4,589,027	4,846,758
120,840	715,867	61,216	385,253	546,179	2,944,338
136,294	426,123	83,434	255,293	294,342	878,477
466,542	23,181	162,494	10,685	2,597,492	144,399
\$1,736,967		\$2,034,111		\$23,510,846	
\$1,952,630		\$1,267,878		\$27,798,633	

Les conservateurs ont donc raison de demander un remaniement du tarif et les chefs libéraux ont tort de refuser une demande aussi raisonnable.

Ce que nous voulons, c'est que tout ce qui peut être manufacturé en Canada soit protégé et ce que nous ne pouvons produire entre dans le pays libre de droits.

isins pour
ntre nous

Il ne sera pas hors de propos de donner une idée du tarif américain comparé au nôtre.

	Droits canadiens.	Droits américains.
Blé.....	Libre	20 ets p minot
Seigle et orge.....	"	15 ets p minot
Blé d'inde.....	"	10 "
Avoine.....	"	10 "
Farine de blé.....	"	20 "
Farine de seigle et de blé d'inde	"	10 "
Farine d'avoine...	"	$\frac{1}{2}$ par livre
Patates.....	10 par et	15 et p minot
Animaux vivants.	10 "	20 p cent
Charbon.....	Libre	75c p tonne
Sel.....	"	12c p 100 lbs
Leine.....	"	25 à 50 ep100
Lisses de fer.....	"	\$14 par tonne
Lisses d'acier....	"	\$25 par tonne
Briques.....	"	20 par cent
Fer en gueuse....	"	\$7 par tonne
Graine de lin.....	"	20e p minot

Ces chiffres démontrent quel avantage le peuple américain a sur nous.

Cependant les libéraux, pour épouvanter le peuple, crient de toute la force de leurs poumons : " Vous paierez le pain plus cher." *C'est faux.* D'abord personne ne parle de taxer le blé, et le taxerait-on que ça n'augmenterait pas sensiblement le prix du pain. Et en supposant que nous paierions le pain un ou deux centins plus cher, l'ouvrier n'aimerait-il pas mieux le faire que de rester sans ouvrage ? La question n'est pas de savoir s'il paiera plus cher pour les nécessités de la vie, mais s'il aura l'argent pour payer. Si le cultivateur était certain de trouver d'excellents débouchés pour son grain et ses animaux, croyez vous qu'il ne préférerait pas payer \$1 ou \$2.00 de plus par quart de farine ?

Et que les électeurs le remarquent bien ; ce que les conservateurs demandent c'est un ramaniement du tarif, de manière à protéger les objets que nous pouvons fabriquer en Canada, afin de donner du travail aux ouvriers et d'augmenter le bien-être de la population ; et non d'augmenter les droits sur toute espèce de choses. Ceux qui disent le contraire veulent tromper le peuple.

Mais s'écrient les libéraux avec une audace révoltante : " Comment pouvez-vous aujourd'hui demander que le tarif devienne protecteur quand en 1874 vous avez désapprouvé les trois millions de taxes qui ont été imposées par le gouvernement McKenzie ? Nous leur répondrons qu'il existe une différence notable entre le remaniement de notre tarif de manière à protéger notre agriculture et notre industrie et l'élévation des taxes dans le but unique de créer un revenu au gouvernement.

Lorsqu'en 1874, M. Cartwright a demandé à la chambre une plus forte taxation, il n'avait en vue que d'augmenter ses recettes, pour faire face aux engagements qu'il avait à rencontrer, et nullement dans un but de protection. C'est ce qui ressort de ses paroles et de ses actions. Voulant accuser les ex-ministres, il représentait la situation financière du Canada sous un jour défavorable; il croyait ou semblait croire qu'il y avait un déficit, et il voulait, au moyen de nouvelles taxes, remplir les coffres de l'état.

Il suffit de jeter la vue sur son exposé financier pour s'apercevoir qu'il n'avait nullement le désir de remanier le tarif dans un sens protecteur, et il n'a pas dit non plus qu'il le faisait pour

st que tout
uré en Ca-
e nous ne
ns le pays

cela ; de sorte que les conservateurs avaient parfaitement raison alors de s'élever contre cette augmentation de taxes qu'ils considéraient comme n'étant pas nécessaire. En effet, M. Tupper prouva depuis qu'au lieu d'un déficit nous avions un surplus.

Que demanda M. Cartwright en 1874 ? d'augmenter la taxe sur les vins, l'eau de vie, le genièvre, le whiskey, afin de se créer par là un revenu de \$200,000. Il voulait imposer davantage les soies, les satins, les velours, l'or, l'argent, les bijoux, les montres, etc., espérant opérer une augmentation de \$400,000. Il proposa d'élever le droit de 15 par cent existant sur tous les articles non énumérés à 16½ par cent. Cette élévation de droits devait rapporter \$500,000. Il proposa d'élever la taxe sur les cigares, le thé, le café, les matériaux pour vaisseaux, le fer, les mécanismes de moulins et manufactures, le tabac manufacturé, le sucre.

Quand nos adversaires prétendent qu'il existe dans l'augmentation de ces droits une protection suffisante pour notre agriculture et nos manufactures, prouvent-ils leur bonne foi ? Était-ce pour encourager la culture du thé et du café en Canada que M. Cartwright élevait les droits sur ces nécessités premières de la vie ? On sait que dans nos campagnes, on boit beaucoup de thé, que c'est le breuvage habituel ; pourquoi augmenterait-on cette taxe, quant les conservateurs l'avaient diminué ? On n'ira pas prétendre non plus que le gouvernement voulait protéger l'industrie en taxant la soie et les velours, ou les vins. Il n'existe pas de telles manufactures dans le pays et on ne cultive pas non

plus la vigne. Quand, par la loi, on élevait le tarif de 2½ par cent, sur les bouteilles, les jarres et les cruches ; quand on imposait un droit de 5 par cent sur les lampes d'habitation, les compas, les caps de moutons, les faux sabords, les tampons de pont, les margouillots, les coins, pensait-on à la protection ou simplement au revenu ? Voulait-on se rendre utile aux manufactures de chaussures en taxant la matière première qu'on est obligé d'importer, comme le prunelle, les tissus de cotons, de feutre et de laine pour souliers ? Est-il de bonne politique de taxer la matière première qu'on est obligé d'importer ? Au contraire les principes les plus élémentaires de l'économie politique s'y opposent.

Ça n'empêche pas les libéraux de venir nous dire, avec une audace qui égale leur manque de sincérité, que le gouvernement McKenzie a protégé l'industrie en élevant le tarif de 2½ par cent sur certains articles. Eh bien scrutons les chiffres du ministre des finances. Il voulait, n'est-ce pas, élever les taxes de trois millions. Quel revenu espérait-il obtenir du droit de 162½ par cent qu'il voulait d'abord imposer ? *une augmentation seulement* de \$500,000, c'est-à-dire le sixième des \$3,000,000. Ce n'était donc pas une protection de notre industrie, et si cette protection s'est fait sentir sur certains objets fabriqués dans le pays, elle a été très minime.

Les conservateurs prétendant en 1874 que nos finances étaient en bon état, s'opposèrent à ce que les taxes fussent augmentées, et ils avaient raison, tout comme ils ont raison aujourd'hui de demander au gouverne-

ment
le se
Si
au
que
John
n'ont
nistr
chan
en n
de
trait
imp
un b
ricai
l'esp
rang
pati
nem
C
Ros
men
lant
trait
les a
réal
tion
de n
"
"tô
"ti
"q
"ou
"tr
"d
"si
"r
"à
"a
"s
Fr
Si
so

la loi, on
cent, sur
es cruches ;
t de 5 par
bitacle, les
ns, les faux
nt, les mar-
t-on à la
u revenu ?
aux manu-
est obligé
nelle, les
et de laine
ne politi-
première
? Au con-
s élémen-
ue s'y op-

béraux de
udace qui
rité, que le
a protégé
rif de 2 1/2
. Eh bien
ministre des
e pas, éle-
ns. Quel
a droit de
it d'abord
seulement
e sixième
ait donc
industrie,
fait sentir
és dans le

ndant en
nt en bon
les taxes
avaient
aison au-
ouverne-

ment un remaniement du tarif dans le sens protecteur.

Si les conservateurs fussent restés au pouvoir, nous aurions obtenu ce que nous demandons maintenant. Sir John Rose et Sir Francis Hincks n'ont pas voulu, lorsqu'ils étaient ministres des finances, opérer de grands changements financiers, car ils étaient en négociations avec le gouvernement de Washington pour renouveler le traité de réciprocité, et il aurait été impolitique d'amender le tarif dans un but de protection contre les américains, dans un temps où nous avions l'espoir de conclure avec eux des arrangements commerciaux. Il fallait patienter plutôt et attendre les événements.

Cependant, dès 1869, Sir John Rose faisait pressentir des changements dans un sens protecteur. Parlant des effets de l'abrogation du traité de réciprocité, des droits que les américains imposaient sur nos céréales et autres articles et des conditions onéreuses imposées au transit de nos marchandises, il s'écriait :

“ Le temps viendra, peut-être bien-tôt, où nous devons avoir une *politique nationale* qui nous soit propre, que cette politique nationale pèche ou non contre une théorie ou une autre d'économie politique. Car nous devons être guidés, principalement, sinon exclusivement, par la considération de ce qui peut nous convenir à nous-même, et nous pourrions avoir à consulter *notre propre intérêt sans égard à celui des autres.* ”

L'année suivante, en 1870, Sir Francis Hincks qui avait succédé à Sir John Rose, répétait les paroles de son prédécesseur, et répondant à une

question de M. Holton, disait : “ l'Honorable membre a attiré l'attention de cette chambre sur les mots “politique nationale.” Eh bien, mon opinion est que nous devons jouir de la faculté de faire *tout ce qui semble bon et utile* à nos intérêts ; or, qu'on ne l'oublie pas, si plusieurs de ces articles ont été jusqu'ici maintenus sur la liste des exemptions, c'est uniquement en conséquence des négociations entamées à plusieurs reprises avec les Etats-Unis au sujet du renouvellement du traité de réciprocité.”

Le même M. Hincks disait encore en 1872 : “ Loin de moi l'idée de prétendre que le tarif est parfait et que l'on ne pourrait pas y faire des changements avantageux pour le commerce, mais je crois que des modifications sont importunes pour le moment. Vous vous rappelez que le Congrès des Etats-Unis étudie en ce moment des changements à apporter au tarif.”

Ainsi, d'après ces déclarations, il appert clairement que si, dans ce temps là, une *politique nationale* n'a pas été adoptée, cela était dû aux *négociations entamées à plusieurs reprises avec les Etats-Unis, au sujet du renouvellement du traité de réciprocité. Maintenant que les mêmes raisons n'existent plus, que nous connaissons parfaitement le mauvais vouloir du gouvernement américain à propos d'un traité de réciprocité, ce qu'il nous reste à faire est d'adopter une politique dans le sens de nos intérêts propres, comme le disaient Sir John Rose et Sir Francis Hincks, et de remanier le tarif, comme l'a demandé si souvent Sir John McDonald et les chefs conser-*

vateurs du Bas-Canada. Là est la politique nationale que nous refuse le gouvernement d'Ottawa.

III.

La preuve de son refus se trouve en premier lieu dans l'amendement proposé, le 7 mars 1876 [Journaux des Communes p. 114] par M. Workman, un des partisans de M. McKenzie, et qui se lit comme suit :

“ Cette chambre regrette beaucoup d'apprendre que le gouvernement n'ait pas proposé à cette chambre une politique de protection pour nos différentes et importantes industries manufacturières, le capital considérable maintenant employé à ses industries et leur présente dépression rendant nécessaire une telle politique pour les rendre de nouveau prospères.”

Les libéraux, à l'exception des 3 députés de Montréal, votèrent contre cet amendement, comme MM. Delorme, Cheval, Barthe, Béchard, Huntington Laurier, et aussi M. Mercier, s'il y eut été.

Trois jours après, le 10 mars, Sir John McDonald fit la proposition suivante :

Cette Chambre regrette que Son Excellence le Gouverneur-Général, n'ait pas été conseillé de recommander un remaniement du tarif à l'effet non-seulement de rendre moins sensible la stagnation des affaires qu'on déplore dans le gracieux discours du trône, mais aussi d'offrir l'encouragement et la protection qu'il convient aux manufactures et aux industries en souffrance, aussi bien qu'aux produits agricoles du pays.

Le 15 mars le vote fut pris et 116 libéraux votèrent contre l'amendement qui fut rejeté. Au nombre des libéraux se trouvent *Aylmer, Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Delorme,*

Huntington, Laurier, et aussi *Mercier,* s'il y eut été.

Le 30 mars de la même année, M. Colby demanda à réduire les droits sur l'huile de pétrole. Voici sa motion.

“ Il est expédient dans l'intérêt public que le droit de douane sur l'huile de charbon et le pétrole raffiné soit réduit de 15 cents par gallon à un taux qui n'excèdera pas 7½ cents par gallon.”

Cette motion était destinée à favoriser surtout le peuple de la campagne et la classe pauvre, car l'huile de charbon est d'un usage général ; cependant les libéraux, par esprit de parti, préférèrent voter avec M. Mackenzie, plutôt que de voter dans le sens des intérêts du peuple et MM. *Barthe, Cheval, Delorme, Huntington, Laurier,* rejetèrent l'amendement, et sans doute M. *Mercier,* s'il y eut été.

Si en 1876, les chefs libéraux étaient opposés à la protection de nos manufactures, ils le furent également l'année suivante.

En effet Sir John McDonald revint à la charge, et le 2 mars 1877 fit la proposition suivante :

“ Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada.”

Le 7 mars, M. Wood proposa comme sous amendement ce qui suit :

“ Vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre

est d
raien
droit
marc
dans
tecti
le su
L
voté
con
que
Béc
Hu
cier
M
sou
“
nem
don
con
le t
les
tag
iné
Et
pro
ten
pou
tab
le
ra
L
m
de
tr
m
ne
qu
su
p
é
d

est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le *Canada*, ce qui procurerait une protection plus considérable, tout en assurant le surplus de revenu requis. "

Les conservateurs au nombre de 78 votèrent pour ce sous-amendement contre 109 libéraux, au nombre desquels étaient MM. *Aylmer, Barthe, Béchard, Cheval, Delorme, Geoffrion, Huntington, Laurier*, et aussi M. *Mercier*, s'il y eut été.

M. Orton, à son tour, proposa en sous amendement, le 15 mars :

" Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le *Canada* et les *Etats-Unis*. "

MM. *Aylmer, Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Delorme, Geoffrion, Laurier, Huntington*, rejetèrent l'amendement et M. *Mercier* aurait fait de même, s'il y eut été.

Les mêmes libéraux votèrent contre la motion de Sir John.

Le 5 avril, Sir John proposa l'amendement suivant :

" Que la dite résolution soit renvoyé de nouveau au comité des voies et moyens, et qu'il soit autorisé à remplacer les dits droits sur le thé par quelque taxe qui, tout en procurant au trésor un montant de revenu équivalent, favorisera en même temps les différentes industries du pays. "

MM. *Aylmer, Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Delorme, Geoffrion, Laurier*, votèrent pour que le thé soit taxé. M. *Mercier* aurait fait la même chose, s'il y eut été.

M. Wallace proposa ensuite l'amendement suivant qui avait pour effet d'exempter le pauvre de payer sur du thé de seconde qualité une taxe aussi forte que le riche sur le thé de première qualité.

" Que la dite résolution soit maintenant renvoyée de nouveau au comité des voies et moyens avec instruction qu'il est autorisé à remplacer le droit spécifique proposé actuellement sur le thé, par un droit *ad valorem* qui n'augmentera pas le fardeau des taxes, mais qui sera plus équitable pour les masses qui consomment le thé à bon marché.

A la dernière session on aurait pu croire que le gouvernement, voyant le malaise continuer dans le pays, se serait enfin décidé à venir en aide à l'agriculture et à l'industrie, Dans le but de faire prononcer les membres de la Chambre sur cette importante question, Sir John fit la motion suivante le 7 mars dernier :

" Que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada, que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail que le pays leur refuse, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce inter-provincial, et tendant à la réciprocité de tarif avec des voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du Canada, aura grandement pour effet de procurer éventuelle

ment à ce pays une réciprocité commerciale."

MM. Cheval, Delorme, Geoffrion et autres votèrent contre l'amendement, par conséquent *contre* la protection industrielle et agricole, et M. Mercier aurait voté de la sorte, s'il y eut été, mais les électeurs de Rouville n'en avaient pas voulu.

Le neuf avril dernier M. Béchard fit motion :

" Q'une grande quantité de blé-d'inde ayant été importée du Canada dans les quelques dernières années, cette chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur l'importation de ces produits serait avantageux aux cultivateurs canadiens.

54 députés votèrent pour cette proposition et 114 contre, entre autres MM. *Delorme* et *Cheval*, et aussi M. *Mercier* s'il y eut été ; mais les électeurs de Rouville n'en avaient pas voulu.

Ainsi telle a été la conduite odieuse des chefs libéraux et de leurs amis sur la question de la protection et pas un d'eux ne peut nier l'exactitude des motions et des votes que nous venons de citer.

Electeurs de la province de Québec, le temps est venu pour vous de vous prononcer, de dire si vous voulez voir l'agriculture prospérer et l'industrie prendre de l'essor, ou bien si vous consentirez à vivre dans la misère.

Les libéraux refusent de nous accorder la protection qui peut nous donner la richesse et les *conservateurs* désirent nous l'accorder. Choisissez, car tout dépend du vote que vous donnerez le 17 septembre prochain.

M. JOLY ET LA PROTECTION

Québec, 24 mars 1876.

A T. Orton, M. P., président du comité Agricole, Chambre des Communes Outaouais.

Mon cher docteur,

J'ai duement reçu aujourd'hui une série de questions imprimées venant de votre comité aux travaux duquel je prends un vif intérêt, et je me hâte de vous envoyer mes réponses.

Je crains qu'elles ne soient un peu longues, mais je dois dire que j'éprouve une certaine satisfaction à pouvoir donner mes vues sur le sujet, de quelque peu de valeur qu'elles soient. C'est une espèce de protêt contre l'accusation d'inconséquence qui a été portée contre moi pendant cette session, dans la chambre des Communes et dans la presse d'avoir abandonné le principal article du programme de notre *parti national*. Nous réclamions pardessus tout une politique commerciale nationale. On a reproché à nos amis de l'avoir abandonnée ; j'ai été nommé le chef du parti national, *mais je n'ai pas abandonné cette politique*.

Si je me rappelle bien, vous m'avez aidé en 1873 à obtenir l'exemption de droits pour la manufacture du sucre de bettraves, et j'espère que vous approuverez mes vues sur le sujet. Je demeure, mon cher docteur,

Votre très sincère serviteur.

H. G. JOLY.

Questions du Comité et Réponses de M. Joly.

1. Croyez-vous que les droits imposés sur les produits étrangers au mois d'avril 1870 et abolis au mois de mars 1871 ont eu un bon effet ou non ? *R.* Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

2. Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre les produits américains en franchise, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté des frontières sont soumis à une lourde taxe ? *R.* Non, c'est contre l'intérêt du Canada. Je crois humblement que nous ne devrions ad-

mettre
requis

3. C
poseri
grains
gers ;
d'adop
tion d
respec
théori
que ce

4. C
eu fra
munes
Nous
notre
semen
plus c
pre co
toutes
qu'il
vendr
Il est
desqu
devra
peuve
mier,
relle,
ses m
d'ach
dépre
attei
cher
pour
pair
dez
quat

et p
et d
les r
lors
les c
(ou
l'ou

5
dan
Can
et l

SECTION

mars 1876.

du comité
Communesune série
de votre co-
rends un vif
envoyer mesun peu lon-
éprouve une
donner mes
de valeur
ce de protét
ence qui a
ette session,
s et dans la
ncipal arti-
ti national.
a une politi-
a reproché
é; j'ai été
al, mais je
ue.n'avez aidé
droits pour
betteraves, et
mes vues sur
er docteur,
ur.

JOLY:

de M. Joly.

proposés sur
avril 1870
ont eu un
is pas en
tion.a que nous
uits améri-
s produits
des fron-
axe? R.
mada. Je
vrions ad-

mettre en franchise que les matériaux bruts requis pour nos manufactures.

3. Quels droits, si vous en établissiez, imposeriez-vous sur la fleur, ainsi que sur les grains et autres produits agricoles étrangers; ou quelle règle recommanderiez-vous d'adopter pour nous guider dans l'imposition de ces droits? R. Je recommanderais respectueusement de mettre de côté toute théorie abstraite et de n'adopter pour règle que celle de nos propres intérêts.

4. Quel effet a eu l'admission du blé-dinde en franchise sur le prix des céréales communes dans votre section du pays? R. Nous ne sommes pas beaucoup affectés, dans notre partie du pays, parceque, malheureusement, nous ne produisons pas beaucoup plus que ce qui est nécessaire à notre propre consommation, mais il me semble que toutes les fois que le fermier produit plus qu'il ne consomme et qu'il a un surplus à vendre, il doit souffrir de la compétition. Il est vrai que les acheteurs, au nombre desquels les manufacturiers et leurs ouvriers devraient entrer dans une grande proportion peuvent acheter un peu moins cher du fermier, mais comme une conséquence naturelle, ils auront à vendre leurs marchandises moins cher au fermier dont les moyens d'acheter sont diminués. Ce n'est pas en dépréciant le prix de toutes choses que nous atteindrons la richesse nationale. Le plus cher nous payons, le mieux c'est pour nous, pourvu que nos moyens de payer aillent de pair avec l'augmentation des prix. Demandez à l'ouvrier ce qu'il préfère, la fleur à quatre piastres et cinquante centins le baril et pas d'ouvrage ou la fleur à six piastres et de l'ouvrage en abondance. La ferme et les manufactures sont un bon et fort atelage lorsqu'ils sont conduits ensemble; divisez-les et vous vous trouvez à avoir un cheval (ou plutôt deux chevaux) ne pouvant faire l'ouvrage de votre fort et double atelage.

5. Recommanderiez vous une législation dans le but d'établir et d'encourager au Canada la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de betteraves,

ainsi que la culture du tabac et du lin? Et qu'elle législation serait la plus susceptible d'atteindre à ce but? R. La chambre des communes en 1873, s'est prononcée en faveur de l'exemption de tout droit pendant un certain nombre d'années pour la manufacture du sucre de betteraves au Canada; je pense que rien de plus efficace ne peut être fait pour promouvoir cette industrie. C'est nécessaire tant qu'elle n'aura pas pris racine en ce pays, mais il se fait des efforts actifs, pour l'y introduire. Les difficultés sont grandes, plus grandes même qu'en France, en Belgique et en Allemagne, mais j'ai la confiance qu'elles seront surmontées, et je compte spécialement sur l'exemption de droits comme étant le plus efficace encouragement qu'elle puisse recevoir. Quant au tabac, l'impôt sur le tabac canadien ne rapporte qu'un faible revenu, tandis qu'il nuit à la culture. Il devrait être aboli, et celui sur le tabac importé devrait être augmenté. Nous pouvons produire du très bon tabac au Canada. Je ne vois aucune raison pour laquelle le nôtre serait inférieur à celui du Connecticut et du Kentucky. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de l'expérience dans la manière de la préparer, ce qui peut s'obtenir seulement par la pratique, et personne ne cultivera le tabac sur une grande échelle avec l'impôt actuel. Pour le lin, sa culture ne sera jamais profitable sans des manufactures de toiles, et ceux qui ont une connaissance pratique de la chose, savent combien il est difficile de faire fonctionner avantageusement des manufactures de toiles au Canada dans les circonstances actuelles.

6. De quelle partie du Canada ou des Etats-Unis recevez-vous vos consignations de grains; quelle quantité moyenne en recevez-vous par année de chaque pays et à quoi l'employez vous? R. Nous ne recevons pas de grains des Etats-Unis, mais nous achetons une grande quantité de fleur dans la province de Québec.

7. Quelles manufactures coopèrent le plus intimement suivant vous, avec l'agriculture? R. Manufacture de sucre de betteraves.

ves, laine, fromage, viandes préparées, tabac toiles, cables.

8. Où la plus grande partie de votre fleur ou farine, est-elle consommée le plus avantageusement : le marché canadien, anglais ou américain ? *R.* Nous ne vendons pas de fleur.

9. Y a-t-il dans votre localité grand nombre de fils ou filles de cultivateurs qui, pressés par leurs goûts ou leurs capacités physiques à désirer d'autres travaux que ceux de l'agriculture, vont chercher de l'emploi aux Etats-Unis ? si oui, quel remède conseilleriez-vous ? *R.* Un grand nombre de personnes quittent chaque année notre partie du pays pour les manufactures des Etats et cela continuera ainsi aussi longtemps que nous ne pourrons pas leur fournir de l'emploi. Comme de raison notre marché est trop limité pour permettre de les employer toutes ; mais, néanmoins, nous pourrions en employer beaucoup plus que nous le faisons, si nous réservions notre propre marché pour nous-mêmes, ce que nous devrions faire, puisque les Etats-Unis refusent de nous ouvrir le leur.

10. Est-ce que l'importation de la fleur américaine en franchise, sans réciprocité, vous met dans une position désavantageuse comparativement aux concurrents américains ? et si oui, donnez les raisons. *R.* Ceux qui ont des grains à vendre doivent en souffrir sérieusement.

11. Avez-vous trouvé la mouture en entrepôt commode, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous si un droit était imposé sur le blé étranger ? *R.* Non.

12. Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent imposé aux Etats-Unis sur la fleur contre le droit spécifique fixe de 20 pour cent par boisseau sur le blé opère généralement comme tarif différentiel contre le meunier canadien, est-ce que dans votre opinion, l'établissement des droits différentiels par le parlement du Canada serait désirable ? *R.* Oui.

13. Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens, moyennant un droit de

10 par cent, de bêtes à cornes, chevaux et moutons américains, tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 20 pour cent sur les mêmes animaux envoyés du Canada, soit préjudiciable au cultivateur canadien ? et recommanderiez-vous l'établissement d'un droit semblable à celui imposé par les Etats-Unis ? *R.* Oui.

14. Le cultivateur canadien peut-il cultiver tout le grain nécessaire pour engraisser son bétail, ou aurait-il plus d'avantage à acheter du blé d'inde ? *R.* Avec un bon système agricole nous devrions produire assez pour engraisser nos bestiaux.

15. Quels sont les produits de la ferme qui ont besoin d'un marché local pour leur écoulement ? *R.* Tous les produits en général.

16. Laquelle des industries, de la culture des grains, de l'élevage des bestiaux ou des produits de la laiterie est la plus profitable pour le cultivateur, tant pour les profits qu'elle rapporte que pour tenir la ferme en bon ordre, de manière à en faire un placement permanemment profitable ? *R.* Il est impossible de répondre à cette question d'une manière abstraite. Cela dépend principalement de la nature du sol, de la localité, du prix de la main-d'œuvre, des avantages du marché à la disposition, etc., etc.

17. Quels changements, s'il en faut, la législation aurait-elle besoin de subir pour faire de l'agriculture une occupation plus désirable et plus profitable pour la population ? *R.* Abandonner toute théorie abstraite et étudier les véritables intérêts du cultivateur et du manufacturier, ils doivent marcher de pair.

18. Pensez-vous que la différence dans le temps et par conséquent celle des risques qu'il faut courir pour obtenir des retours sur les ventes de fleurs entre les marchés du Canada et celui de Liverpool permettraient au fabricant de fleur de payer plus cher au cultivateur et offrirait à ce dernier un marché meilleur et plus stable pour son blé ? *R.* Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

Québec, 24 mars 1876. H. G. JOY.

s, chevaux et
de les Etats
pou cent sur
s du Canada.
ur canadien ?
ssement d'un
é par les E.

n peut-il cul-
pour engrais-
is d'avantage
Avec un bon
ons produire
tiaux.

de la ferme
cal pour leur
roduits en gé-

de la culture
stiaux ou des
lus profitable
r les profits
r la ferme en
ire un place-
ble ? R. Il

ette question
dépend prin-
, de la locali-
e, des avan-
on, etc., etc.

en faut, la
e subir pour
upation plus
ur la popula-
théorie abs-
intérêts du
rier, ils doi-

férence dans
le des risques
des retours
les marchés
ool permet-
le payer plus
à ce dernier
able pour sou
osition de ré-

I. G. JOLY.

